



MAIRIE D'ABBECOURT

26, rue de Courcelles BP 80009
60430 ABBECOURT
09 62 60 44 03
abbecourt.commune@orange.fr



Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 16 Octobre 2018

L'an deux mil dix-huit le seize octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur ANTHÉAUME Jean-Jacques, Maire.

Etaient présents : ANTHÉAUME Jean-Jacques, LE GAL Michel, DESLIENS Michel, EVAIN Mireille, AVONTURE Jacky, BONTEMPS Christophe, DESLIENS Pierre, ROBERT Chantal, GOSSARD Brigitte, WANEQUE Jean-Pierre.

M. Emmanuel ESPANOL Directeur de Solutions citoyennes.

Etaient absents : Mme. THOMAS Ginette qui a donné procuration à M. ANTHÉAUME Jean-Jacques, M. BOUFFLERS Philippe qui a donné procuration à M. LE GAL Michel, Mme RENARD Brigitte, Mme ALEIXO Guylène.

Date de convocation : 11/10/2018

Date d'affichage : 11/10/2018

Secrétaire de séance : Madame Mireille EVAIN

I – Règlement Général sur la Protection des données (RGPD).

Monsieur le Maire rappelle que le nouveau règlement en matière de protection des données personnelles (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018 et que la commune doit se mettre en conformité avec celui-ci.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Emmanuel ESPANOL, Directeur de la société Solstice Conseils-Solutions citoyennes.

Monsieur ESPANOL explique que les collectivités traitent au quotidien des données à caractère personnel concernant les agents mais aussi les usagers et administrés. La collectivité, en tant que responsable des traitements, doit veiller à ce que les données personnelles soient collectées pour un usage déterminé, légitime et pertinent, pour une durée limitée, en toute sécurité et confidentialité, en respectant le droit des personnes.

Dans le cadre de la démarche de mise en conformité de la commune avec le nouveau règlement européen relatif à la protection des données personnelles dit RGPD, la commune doit mettre en œuvre cette procédure qui peut se résumer en 6 étapes :

- 1/ Désignation d'un DPD (Délégué à la Protection des Données) ou DPO (Data Protection Officer)
- 2/ Recenser les traitements effectués
- 3/ Prioriser les actions à conduire
- 4/ Anticiper les risques avec une analyse d'impact sur la protection des données PIA (Privacy Impact Assessment)
- 5/ Organiser le processus interne
- 6/ Se préparer au contrôle de la CNIL

Suite à cette présentation le conseil municipal est amené à se prononcer sur le projet de convention proposant la désignation de Solstice Conseils-Solutions Citoyennes comme DPO auprès de la CNIL. La délégation du DPO à cette structure est sans incidence financière pour la commune.

Considérant l'intérêt de procéder à cette désignation,

Ayant entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le projet de délibération présenté
- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention portant mise en œuvre du DPO et du plan de formation individuelle pour la réalisation du PIA, la protection et l'usage des données, la formation du ou des responsables de traitement des données

II – SE60 : rapport d'activité 2017.

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2017 du Syndicat d'Energie 60 dont la commune est membre:

- Stabilité de la qualité de fourniture : le critère B de 2016 (temps moyen de coupure par an par usager) s'établit à 62 minutes contre 63 l'année précédente
- Travaux, montants et nombre de dossiers en hausse : les services ont géré 250 dossiers contre 209 en 2016(+21%) pour un montant d'ordres de services lancés de 18,32M€ contre 16,03 M€ en 2016 (+13%)
- 97 bornes de rechargement véhicules électriques installées en moins d'un an : au 31 décembre, les 70 bornes en service effectif sur les 97 installées ont enregistré plus de 2 000 charges, permettant aux usagers de parcourir près de 322 000 kilomètres, soit 8 fois le tour de la terre !101 badges ont été commandés
- Transition énergétique, les groupements d'achat d'énergie s'élargissent.
- 85 % du budget est orienté vers le financement des travaux : le budget du SE60 reste très fortement orienté vers le financement des travaux, auxquels s'ajoute cette année le déploiement des bornes Mouv'Oise. Ces deux postes constituent 85% des dépenses, qui se montent au total à 16,5 millions d'euros hors reste à réaliser.

Le rapport est disponible en Mairie.

III – Rapport sur le prix et la qualité du service d’assainissement 2017.

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service d’assainissement 2017, et rappelle que cette compétence a été transférée à la Communauté de Communes Thelloise la même année.

Le nombre d’abonnés est de 319, il était de 306 en 2013.

La station a évacué 9,1 tonnes de boue entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017.

La longueur totale du réseau est de 9,4 km

On note une stabilité de consommation d’eau et une légère augmentation des impayés.

Monsieur Pierre DESLIENS informe le conseil que la Communauté de Communes a fixé la PFAC (Participation pour le Financement de l’Assainissement Collectif) comme suit :

Pour les nouveaux logements

Pour un logement de 0 à 150 m² : 5 000 €

Pour un logement supérieur à 150 m² : 5 000 € + 25 € par m² supplémentaire

Pour les extensions de logement existant

Pour une extension de 0 à 20 M² : 0

Pour une extension supérieure à 20m² : 25 € par m²

IV – Achat de terrain.

Monsieur le Maire propose l’achat de la parcelle suivante :

Référence de la parcelle	Surface (m²)
ZC 29	3010

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d’acheter cette parcelle au prix de 0,80 € le m², soit un montant de 2 408 €.

Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet achat.

V – Convention avec le SIVOSAS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer une convention avec le SIVOSAS, pour la participation aux frais de fonctionnement des structures que la commune met à sa disposition.

VI – Convention avec le Syndicat des Sources de Silly Tillard.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer une convention avec le syndicat des sources de SillyTillard, pour la participation aux frais de fonctionnement des structures que la commune met à sa disposition.

VII- Agents recenseurs.

Le Maire rappelle la nécessité de créer 2 emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2019 qui se déroulera du 17 janvier 2019 au 16 février 2019. Il propose Madame Brigitte DUMOULIN qui a déjà fait le dernier recensement et Monsieur Philippe GRACY.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création la création d'emplois de non titulaires pour faire face à des besoins occasionnels à raison de 2 emplois agents recenseurs non titulaire de janvier à février 2019

Les agents recenseurs seront rémunérés par forfait.

VIII- Budget : décisions modificatives.

Afin de réaliser les travaux de ravalement d'une partie de la façade de la Maison du Village, le conseil municipal décide les décisions modificatives suivantes :

DM7 : Transfert de 13 500 € du 615221 vers le 023

DM8 : Inscription de 13 500€ au 021 et au 2313-50

IX – Questions diverses.

Point sur les travaux en cours :

- Rue de Montreuil, il reste à faire les plantations et le marquage au sol. Un devis a été demandé à l'entreprise COLAS pour refaire les entrées (celles qui avaient dues être cassées pour les travaux ont été refaites).
- Rue d'Hodenc l'Evêque il reste à faire le marquage au sol et le passage piétons.
- Rue de Courcelles les travaux seront finis fin de semaine 43.
- Les 3 plateaux ralentisseurs (rue du moulin, rue du Bachinet) les travaux ont commencés et seront terminé pour la rentrée scolaire de 5 novembre 2018.
- Le regard de la rue des Novalles a été réparé.
- La 1^{ère} partie du ravalement de la maison du village sera terminée fin novembre 2018.
- Le chemin du pont au Bray a été complément nettoyé et il est désormais praticable.

Suite aux nombreux accidents survenus, le conseil municipal autorise le Maire à faire une demande auprès de la préfecture et du conseil départemental afin de ramener la vitesse à 90 au lieu de 110 sur la D1001 entre ROYE et le rond-point d'ABBECOURT, ainsi qu'une demande de radar fixe.

La séance est close à 21H 10

La Secrétaire de séance,

Mireille EVAIN

Le Maire,

Jean Jacques ANTHÉAUME.